

### La crise économique de 1972-73

Cette crise a été avant tout une crise de sur-production avant d'être pétrolière: une crise causée par une baisse du taux de profits, elle-même engendrée par la combinaison d'investissements accrus et conséquence des politiques keynésiennes mises en œuvre depuis la Guerre; progressivement les marchés dits «développés» étaient devenus trop petits pour les sociétés transnationales.

Les «remèdes» appliqués passaient par la dérégulation des marchés, le recyclage des pétrodollars, et, comme déjà mentionné, les politiques néolibérales dans les entreprises, les investissements dans les pays du Golfe persique, mais aussi les prêts consentis au pays du Tiers monde. La crise de la dette suivrait dix ans après, offrant une source de ponction sans fin d'argent du Sud vers le Nord, mais aussi un formidable levier pour imposer les politiques voulues par les grandes sociétés transnationales et les grandes puissances de la triade (USA, Europe, Japon), le tout facilité par l'ouverture au marché mondial de la Chine.

### Perspectives

Les conflits sur l'accès et l'usage des ressources naturelles, notamment les énergies fossiles et les terres cultivables, vont s'accroître. La crise énergétique et les crises alimentaires (comme conséquence du développement de la production agroalimentaire et des agrocarburants) toucheront de plus en plus la paysannerie. Pour rappel, les populations rurales représentent encore la moitié de la population mondiale.

Le pic pétrolier atteint, le défi du «green new deal» promis risque fort de n'être qu'une tentative de relance de la croissance par un «green new business». Que le réchauffement climatique soit principalement la conséquence des activités humaines ou d'une effervescence solaire momentanément accrue, il y aura de toute façon un décalage entre les mesures prises, qui semblent pour le moins timides, et leurs effets positifs sur le climat, puisqu'on parle d'un décalage de 50 ans entre combustion et formation des calottes gazeuses. Il faut compter au moins 20 ou 30 ans pour sortir de la dépendance pétrolière. Certains prônent «la décroissance économique», mais la majeure partie des populations pauvres de la planète la vive chaque jour sans autre choix. Il faut donc suivre de façon très critique les mesures qui seront préconisées car, outre qu'elles risquent de rester plus déclamatoires que réellement efficaces, elle pourraient être l'occasion d'accroître encore les pressions sur la grande majorité de la population mondiale. C'est d'en bas que peuvent venir les changements. Mais les transitions risquent d'être longues et, par endroit, tumultueuses, voire passer par un chaos généralisé.

### Les politiques appliquées

La restauration du système financier contribue au maintien de la rente financière. Les contrôles super-

ficiels permettent de désigner quelques coupables expiatoires.

Un faux keynésianisme et les pseudo-nationalisations des banques ne correspondent pas à des changements apportés à leur fonction et à leur contrôle, par ailleurs non démocratique. L'infléchissement des discours, avec une prétendue reprise en main par le politique, par l'Etat (restant de classe), n'ira probablement pas au-delà: ce sont les mêmes élites, au service des mêmes oligarchies. L'impulsion de grands travaux à la demande des gouvernements ne sera pas d'un grand secours. L'explosion des dettes publiques, dans les pays du Nord comme au Sud, engendrera de nouvelles attaques sur les salaires, des licenciements, une précarisation plus étendue. Toutes ces mesures ne paraissent pas suffisantes face aux enjeux et défis mis en relief par la crise.

### Dans les pays du Nord

Certes il y a des demandes, des attentes et des exigences de percées technologiques. Elles correspondent à une prise de conscience écologique, et mettent en lumière le discrédit de l'idéologie néolibérale. De nouvelles pistes sont appelées à se développer: produire autrement, consommer autrement?... Ceci étant, dans le contexte de crise, d'attaques renouvelées, de remises en cause d'acquis et de niveaux de vie ressentis comme des minimums indispensables, il y a aussi risque de développement du racisme et d'acceptation, pour s'en sortir, d'une sorte d'apartheid mondial.

### Dans les pays du Sud

Par nécessité, les forces militantes pour des changements sont assurément plus fortes. Par exemple l'actuel gouvernement en Bolivie et son programme bien déterminé en faveur de la majorité de sa population, maintient l'espoir du changement. Mais il y a aussi le risque que ne se développe encore davantage la tentation de replis identitaires.

L'issue des crises résulte de rapports de forces, idéologiques, politiques, organisationnels, voire militaires. La souveraineté alimentaire va devenir un enjeu fondamental. Nous n'avons pas d'autre monde que celui-ci. Difficile de penser l'améliorer sans le changer.

La crise actuelle est multi-dimensionnelle et structurelle: elle touche les domaines financier, monétaire, économique, écologique, énergétique, alimentaire, culturel, civilisationnel. Va-t-elle déboucher sur une crise politique?

Dans ce contexte, une des tâches centrale du CETIM restera celle de créer des liens et un dialogue entre les mouvements populaires des pays du Sud et du Nord.

<sup>1</sup>Cf. Christian Dejours *Souffrance en France: la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 2000. Réédition en Poche, 2009.

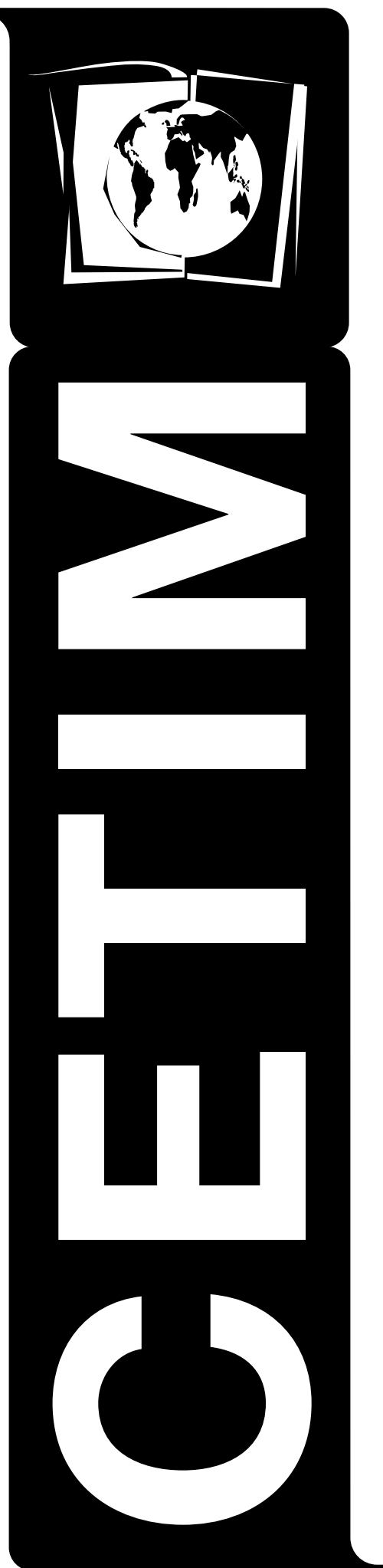
<sup>2</sup>Lire à ce propos notre dernier ouvrage *Produire de la richesse autrement. Usines récupérées, coopératives, micro-finance,...*, Publicetim n°31, 176 pages, 2008.

Avril 2009

Bulletin  
n° 34  
www.cetim.ch  
cetim@bluewin.ch  
CCP: 12-19850-1  
CCP: (Euro) 91-13687-6,  
PofichBe, Postfinance, Berne

6, rue Amat,  
1202 Genève/Suisse  
Tél.: +41(0)22 731 59 63  
Fax: +41(0)22 731 91 52

Centre Europe - Tiers Monde  
Europe - Third World Centre  
Centro Europa - Tercer Mundo



## EDITORIAL

Le droit à l'alimentation et la crise alimentaire ont été au cœur des discussions lors de la 10<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme (CoDH) qui s'est tenue en mars dernier. En effet, le CoDH a organisé un débat sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la crise alimentaire.

Si ce débat a permis d'analyser l'impact de la crise alimentaire et de nouvelles controverses sur le droit à l'alimentation (agrocarburants, spéculations boursières, changement climatique, etc.), il a surtout permis aux représentants d'organisations de défense des paysans familiaux et des peuples autochtones, principaux producteurs d'aliments mais aussi victimes de famine et de malnutrition, d'exposer les problèmes auxquels ils sont confrontés et leurs revendications.

Il est intéressant de noter la convergence d'analyse entre ces derniers et les deux Rapporteurs spéciaux (l'ancien et l'actuel) sur le droit à l'alimentation, en particulier sur le soutien aux petits producteurs agricoles et la surveillance des activités des sociétés transnationales. La grande majorité des intervenants étaient d'accord pour favoriser la participation populaire aux prises de décisions et à la solidarité internationale dans ce domaine.

Ce débat a aussi été l'occasion pour de nombreux pays et/ou groupes de pays de présenter leur position sur cette question. Vous trouverez dans ce numéro un compte-rendu de ce débat.

Par ailleurs, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a présenté lors de cette session son rapport annuel et son rapport de mission à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces deux documents sont résumés succinctement en page 5.

En outre, le Conseil des droits de l'homme a approuvé le programme de travail de son Comité consultatif qui comprend une étude sur les droits des paysans (voir page 6).

Enfin, ce bulletin présente un large résumé de l'intervention de Florian Rochat, Directeur du CETIM, faite lors de notre Assemblée générale en mars dernier et portant sur la crise économique et financière internationale.

## Le droit à l'alimentation dans le contexte de la crise alimentaire

Suite au lobbying d'un groupe d'ONG, dont le CETIM, et conformément à sa résolution 7/14<sup>1</sup>, le Conseil des droits de l'homme (CoDH) a tenu, lors de sa 10<sup>ème</sup> session, un débat consacré à la réalisation du droit à l'alimentation dans le contexte de la crise alimentaire. Le but du débat était : 1) de créer un espace de discussion pour les personnes affectées par la crise alimentaire leur permettant de participer et d'apporter leurs points de vue aux discussions sur la crise alimentaire et le droit à l'alimentation à l'échelle internationale; 2) de renforcer la perspective droits humains dans l'appréhension de la crise alimentaire; et 3) d'identifier si possible de nouvelles voies et moyens pour renforcer la promotion et la protection du droit à l'alimentation dans le contexte de la crise.

Étaient invités comme intervenants à ce débat Paul Nicholson, représentant du mouvement international paysan La Vía Campesina, Andrea Carmen, représentante de International Indian Treaty Council, David Narbarro, Coordinateur de l'équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire<sup>2</sup>, l'ancien Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler<sup>3</sup> et l'actuel titulaire de ce mandat Olivier de Schutter.

Dans son intervention introductive remarquée, Navi Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, a déclaré, entre autres, que la crise alimentaire n'était pas encore terminée et que la baisse des prix des produits alimentaires avait un effet pervers sur les investissements agricoles et menaçait particulièrement les petites exploitations. Elle s'est inquiétée particulièrement du sort réservé aux pauvres, petits paysans et aux familles monoparentales. Selon elle, pour sortir de la crise, il faut non seulement se baser sur le principe du droit de chacun-e à une alimentation adéquate, mais aussi s'attaquer aux racines du mal : les stratégies doivent être mises en place de manière participative et elles doivent prendre en compte les inégalités préexistantes. Les piliers d'une stratégie seraient : 1) des institutions solides qui sont comptables de leurs actes ; 2) des investissements durables dans la production et la recherche agricole ; 3) le soutien aux petits exploitants et aux pauvres, tout en favorisant leur autonomie. La nourriture représente plus qu'un bien de consommation; en ce sens l'agriculture doit obéir à des considérations autres que la rentabilité.

Prenant la parole en premier parmi les invités, P. Nicholson, a rappelé que la faim est due particulièrement aux politiques favorisant une production intensive pour l'exportation. Il a déploré les politiques néo-libérales imposées par les institutions internationales (OMC, FMI, Banque mondiale) et la privatisation des ressources naturelles qui dépouille les paysans de leurs terres.

Il a dénoncé en outre la mainmise des sociétés transnationales sur la chaîne de production et la spéculation sur les ressources naturelles. Le fait que les produits alimentaires se retrouvent dans les mains de spéculateurs a pour conséquence de diminuer les prix à la production et de les augmenter pour le consommateur.

Avec la crise alimentaire, on assiste à une nouvelle phase d'accélération de ces effets aux conséquences néfastes, a souligné le représentant de La Vía Campesina. La prolifération de la production des agrocarburants constitue désormais une autre source d'inquiétude pour ce mouvement. Il préconise un changement de politique, en mettant l'accent sur la souveraineté alimentaire et les droits des consommateurs. Il prône la mise en place d'une politique de redistribution des terres et d'accès aux ressources. Les semences devraient être moins chères pour les paysans. Les marchés nationaux devraient être stabilisés et les grandes sociétés transnationales contrôlées de manière à ce que leurs activités soient conformes aux politiques mises en place et répondent à l'intérêt public. D'autre part, pour lutter contre l'appauvrissement rural et la faim, P. Nicholson a plaidé pour l'élaboration d'une Convention internationale sur les droits des paysans. Il a fait remarquer que la sécurité des populations dépendait du bien-être des paysans et de la viabilité de l'agriculture.

Répondant aux diverses questions, P. Nicholson a souligné que l'alimentation était une donnée locale et régionale et c'est la raison pour laquelle il convient d'adopter un nouveau paradigme en matière de développement, celui-ci devant reposer sur les échelons de base de la société. Les politiques agricoles doivent en effet être définies au niveau le plus local possible, selon lui.

A. Carmen a, de son côté, attiré l'attention sur l'aspect du droit collectif des peuples autochtones à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, ainsi que leur droit à l'autodétermination. Elle a souligné que le droit à l'alimentation devrait s'exercer dans le respect des diversités culturelles. Elle a par ailleurs dénoncé le manque d'accès aux terres et aux ressources, la pollution de l'environnement et le libre-échange qui ont un impact direct sur les prix et les productions alimentaires locales. En outre, elle a rappelé que les peuples autochtones constituaient une population très vulnérable et que la production des agrocarburants<sup>4</sup> avait parfois provoqué leurs déplacements forcés.

Elle a également rappelé que les deux Pactes internationaux en matière de droits humains<sup>5</sup> stipulent le droit à la subsistance. Un cadre minimal a aussi été mis en place par la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, laquelle oblige les États à respecter les terres et les ressources naturelles des autochtones. Il est important d'établir des partenariats pour faire respecter ces dispositions, a-t-elle estimé. En outre, les États ont l'obligation de surveiller le respect des droits des peuples autochtones par les sociétés transnationales qui se trouvent sur leur sol.



## Brefs rappels historiques

### La crise de 1929-30

Il faut rappeler parmi les crises économiques importantes, le krach boursier de 1929 et la période de grande récession qui s'en est suivie durant les années 30. On a assisté principalement à deux sorties à cette crise : celle d'un compromis social et politique, combinant fordisme salarial et keynésianisme gouvernemental et celle du fascisme, alliant verticalisme syndical et politique, collusion avec le grand capital et expansionisme militaire.

L'issue de cette période de grandes crises n'a pas été technique, dépendante de « bonnes » ou de « mauvaises » prises de décision, mais a été le résultat de rapports de forces politiques, sociaux, entre classes sociales et nations. En certains endroits, les mouvements ouvriers et les partis politiques sociaux démocrates – profitant de surcroît de la crainte qu'inspirait à la bourgeoisie l'attrait du communisme soviétique – ont été capables de s'imposer comme de réelles forces d'opposition. En d'autres, ils ont été défaits par l'alliance du capital avec le fascisme et ce fut la marche vers la guerre.

### L'espoir de Bandung écrasé

En 1955, à Bandung, une tentative de Nouvel ordre économique (NOEI) était lancée et, à travers lui, l'espoir pour les peuples du Sud de gagner une complète indépendance et de rééquilibrer quelque peu le monde. Dans un contexte marqué par le démantèlement des empires coloniaux formels (France, Grande-Bretagne) l'affirmation de la puissance états-unienne, mais aussi par la « guerre froide », ce fut, pour le capital, le virage « raté » d'une possible mondialisation du keynésianisme. Face à un mouvement des non-alignés passablement hétéroclite, la réponse des Kissinger et des néo-libéraux montant alors en puissance fut la théorie des dominos, l'interventionnisme militaire et les coups d'Etat (tels qu'en Indonésie, au Chili, etc.). Le sabotage de la CNUCED ainsi que l'enterrement de la NOEI ont fait le reste.

Tout ceci a favorisé l'émergence d'élites compradores dans le Tiers monde; par la suite, l'émergence d'une petite bourgeoisie de salariés aisés à niveau de consommation occidental. Quinze à 20% de la population en Inde et en Chine accédant à un tel niveau revient à doubler les marchés mondiaux de standard européen.

A noter aussi que le compromis raté à l'occasion de Bandung fut également celui d'un autre développement. Les limites d'une croissance à l'occidental seraient alors apparues très rapidement et auraient forcé à prendre d'autres orientations. Au lieu de cela, ce fut l'option de relancer la consommation solvable uniquement, si besoin par le crédit. Rien de tel à cette fin que de rendre toujours plus éphémère la durée de vie des valeurs d'usage produites et de promouvoir des grands projets pour la plupart aussi coûteux qu'inutiles et destructeurs. Cela fut la « réponse » à la crise suivante.

Pour la grande majorité, ce furent les augmentations de cadences, l'oppression accrue, les flux continus, les effectifs au plus juste ou les sous-effectifs permanents côtoyant le chômage, les contrats de durée limitée, la précarisation, les délocalisations, etc. En bout de chaîne, au Nord les pertes d'emploi, les dépressions, les « burn out »<sup>1</sup>, et, en fin de compte, les expulsions pour ceux qui ne pouvaient plus régler les subprimes. Et au Sud – sauf pour une fraction de salariés dans certains pays, comme en Chine ou en Inde, qui ont vu leur niveau de consommation rejoindre ceux d'Occident – la misère, la crise de la faim, l'exode rural...

Pour une petite minorité en revanche, ce fut l'occasion d'un amoncellement d'argent qui, finalement, ne savait plus où se placer, d'où la multiplication des Instruments financiers à l'image de mille-feuilles.

Ce furent les OPA, les fusions, les rachats. Mais cela n'a pas suffi à absorber les capitaux en quête de rendement, la consommation de luxe non plus. Le système a eu besoin de nouveaux marchés offrant de meilleurs rendements, hors des circuits d'échanges commerciaux ou productifs. Cela a abouti à une hypertrophie du marché financier mondial et à une centralisation du capital à un stade jamais atteint, à la constitution de gigantesques oligopoles financiers, à la fois entrelacés et en compétition permanente au niveau transcontinental. Et cela n'a pas concerné que les banques, les assurances ou autres, mais également les grands trusts industriels qui se doublent de holdings financiers (générant 40% de leurs profits). Ces oligarchies financières sont devenues dominantes et ont commencé à exercer une ponction croissante sur l'économie réelle.

On a assisté à une véritable expansion explosive des marchés monétaires et financiers, d'autant plus qu'avec les changes devenus flottants (dès 1971) et les taux d'intérêts libéralisés, chacun multiplie les mécanismes pour prévenir les risques. Les opérations conduites annuellement sur les marchés monétaires et financiers ont de la sorte atteint des chiffres véritablement vertigineux et qui dépassent l'entendement : 2000 tera \$. Autrement dit deux millions de milliards de \$, 40 fois le PIB mondial ou 120 fois la valeur des échanges du commerce international. Cette monnaie en quelque sorte fictive vampirise effectivement l'économie réelle en dévalorisant la production, alors que cette dernière est le seul lieu où se crée la plus value.

C'est ainsi que l'accroissement des oligarchies financières s'est traduit par une paupérisation de très nombreux travailleurs dans le monde. C'est également ainsi que les produits financiers dits « dérivés » ont vu le montant de leurs transactions exploser.

Mais, pour mieux comprendre la crise actuelle et ses issues possibles, il est utile de revenir brièvement plus en en arrière dans le temps.

évoqué. L'exercice du droit à l'alimentation repose sur l'augmentation du pouvoir d'achat a souligné le représentant luxembourgeois, insistant sur l'importance, à cette fin, de disposer de prix stables et rémunérateurs pour les produits de la terre.

Pour l'OMC, la promotion de l'autosuffisance alimentaire peut avoir des conséquences néfastes pour le pays concerné, car le commerce fait partie des réponses pour assurer la sécurité alimentaire pour tous.

Le Bangladesh a rappelé que les ressources et les terres arables de la planète sont limitées. Il a déploré que la production des agrocarburants menace la disponibilité de produits alimentaires. Il a souligné que, face à la crise alimentaire, les responsabilités n'étaient pas uniquement nationales et reposaient aussi sur des acteurs non étatiques et internationaux.

Pour le Brésil, le marché des hydrocarbures a aggravé la crise alimentaire. La libéralisation du commerce et le cycle de Doha pourraient représenter une solution pour le commerce des denrées alimentaires. Un système plus juste doit prévaloir, a-t-il ajouté, se référant aux subventions agricoles comme étant l'une des principales sources de distorsion.

L'Afrique du Sud a souligné que la crise financière et économique mondiale qui s'ajoute à la crise alimentaire présente de nombreux défis et obstacles à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels. Il a assuré sa coopération avec le CoDH afin de veiller à ce que tous les efforts concrets contribuent à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement, visant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

L'Indonésie a déclaré que le problème de la malnutrition et de la faim provient aussi des inégalités sociales et que les efforts déployés pour que tous mangent à leur faim doivent tenir compte des aspects sociaux. Les politiques nationales et internationales doivent viser à créer de l'emploi et englober des aspects environnementaux. Se référant à certaines tentatives de production d'énergie, elle a souligné que certaines initiatives ont eu des effets néfastes sur l'inflation et l'accès à l'alimentation. Il est urgent que les pays donateurs fournissent davantage d'aide alimentaire. Par ailleurs, il convient de respecter le droit des pays récepteurs à s'approprier les politiques de développement.

Pour la Turquie, les solutions globales qui doivent être mises en place doivent être introduites de manière à permettre le maximum de souplesse aux Etats, afin que ceux-ci puissent prendre les mesures spécifiques susceptibles de protéger leur propre agriculteur.

La Corée du Sud a mis l'accent sur l'importance d'adopter une approche fondée sur les besoins et de promouvoir la participation active de la société civile dans la résolution de cette crise. Alors que la crise financière aggrave encore davantage la crise alimentaire, elle a souligné que le monde ne peut pas se réfugier derrière le prétexte de cette crise financière pour négliger des problèmes tels que la faim et la pauvreté.

## Position du CETIM

Dans sa déclaration orale conjointe, le CETIM, a fait remarquer que les causes de la crise alimentaire, tout comme ses principales victimes, sont bien connues. Il a souligné que cette crise entrave la réalisation des droits les plus fondamentaux comme le droit à la vie. Faisant observer que les règles du commerce international favorisent la loi du plus fort, le CETIM a déploré que les paysans ne maîtrisent plus le processus de production et de commercialisation de leurs produits. En outre, les politiques de la plupart des Etats ne font que renforcer cette situation, au détriment de la souveraineté alimentaire des peuples. Dans ce contexte, le CETIM a estimé que la proposition du Comité consultatif de mener une étude sur les droits des paysans doit être soutenue par le CoDH. Cette étude, a-t-il précisé, est indispensable et constitue une réponse adéquate à la crise alimentaire et à la crise financière qui lui a emboîté le pas.

Si le débat relaté a été riche en enseignements, il est à espérer que les propositions faites dans ce cadre ne restent pas qu'un voeu pieu, elles doivent être suivies d'effets. Il faut noter par ailleurs que de nombreux pays ne sont pas intervenus, faute de temps, ou n'ont pas voulu exposer leur position. De même, parmi les Etats qui ont pris la parole, certains se sont contentés de poser des questions aux invités (UE) ou ont préféré se concentrer sur leur situation nationale (Tunisie, Sénégal).

<sup>1</sup> Lors de sa 7<sup>ème</sup> session ordinaire, le CoDH avait décidé « de convoquer un groupe de réflexion sur la réalisation du droit à l'alimentation au cours de la période de sa session principale de 2009 ».

<sup>2</sup> Elle a été mise en place par le Secrétaire général de l'ONU le 28 avril 2008, suite aux « émeutes de la faim » dans 25 pays. Elle est présidée par le Secrétaire général lui-même, et composée de toutes les agences onusiennes (dont la FAO), des institutions de Bretton Woods et de l'OMC. Site internet de l'équipe spéciale: [www.un.org/french/issues/food/taskforce/](http://www.un.org/french/issues/food/taskforce/)

<sup>3</sup> M. Ziegler est membre du Comité consultatif du CoDH.

<sup>4</sup> Voir à ce propos l'annexe du rapport soumis à la 9<sup>ème</sup> session du CoDH (septembre 2008) dans le cadre du suivi de la session extraordinaire du CoDH sur la crise alimentaire mondiale, du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Il analyse l'impact des agrocarburants sur le droit à l'alimentation (cote ONU: A/HRC/9/23, daté du 8 septembre 2008).

<sup>5</sup> Adoptés en 1966, ils ont été ratifiés à ce jour par plus de 160 Etats et à ce titre ont un caractère juridiquement contraignant.

[www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

### VISITEZ NOTRE SITE INTERNET !

A votre disposition, des dossiers complets et régulièrement mis à jour sur nos thèmes de travail, toutes nos déclarations présentées à l'ONU, des informations sur nos campagnes en cours et nos conférences à venir, etc.



## Rapports du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation

Avec un titre évocateur « Passer de la charité à l'obligation »<sup>1</sup>, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, analyse dans son rapport annuel la contribution de la coopération au développement et de l'aide alimentaire à la réalisation du droit à l'alimentation. Selon lui, ces deux formes d'assistance prennent progressivement la forme d'un continuum d'interventions visant à assurer aussi bien une sécurité alimentaire à long terme que des solutions rapides à des situations de crise ponctuelles. Le Rapporteur constate que ces pratiques sont remises en question depuis plusieurs années et propose une perspective basée sur le droit à l'alimentation à trois niveaux: définition des obligations des Etats donateurs, identification des outils sur lesquels reposent ces politiques, évaluation de ces politiques afin de les améliorer. Fondamentalement, une approche centrée sur les droits humains transforme une relation bilatérale entre un donateur et son partenaire en une relation triangulaire, dans le cadre de laquelle les bénéficiaires des politiques d'aide joueront un rôle actif en tant que titulaires de droits, tandis que les donateurs et gouvernements partenaires seront porteurs d'obligations.

### Rapport de mission à l'OMC

Dans son rapport de mission à l'OMC<sup>2</sup>, le Rapporteur spécial étudie le lien entre les accords conclus dans le cadre de cette organisation, en particulier l'Accord sur l'agriculture, et les obligations de ses Etats membres de respecter le droit à l'alimentation. Parmi les principaux impacts sur le droit à l'alimentation résultant du régime commercial multilatéral actuel, il mentionne: 1) la dépendance accrue envers le commerce international qui peut conduire à la perte des revenus d'exportation lorsque les prix des produits d'exportation diminuent; à des menaces pour les producteurs locaux lorsque des importations à bas prix débarquent sur les marchés domestiques, produits pour lesquels ces producteurs ne peuvent être concurrentiels; et à des problèmes de balance des paiements des pays importateurs nets de produits alimentaires lorsque les prix des denrées alimentaires augmentent; 2) des abus potentiels de position dominante sur le marché en raison de la concentration accrue des acteurs de l'agro-alimentaire (sociétés transnationales) dans les chaînes d'approvisionnement pour les denrées alimentaires et une augmentation de la dualisation du secteur agricole intérieur; et 3) des impacts potentiels sur l'environnement ainsi que sur la santé et l'alimentation humaine, impacts habituellement ignorés lors des discussions commerciales internationales en dépit de leur lien étroit avec le droit à l'alimentation.

Déplorant le manque de coordination entre le régime du commerce international et celui des droits humains, le Rapporteur propose des solutions pour concilier commerce et droit à l'alimentation. Parmi celles-ci, il affirme la nécessité de prendre en considération les droits humains dès le stade de la négociation des accords commerciaux, et d'évaluer leurs impacts sur la réalisation du droit à l'alimentation. Ces engagements commerciaux doivent être limités dans le temps et être réévalués périodiquement. Les Etats doivent également mettre en place une stratégie nationale pour la réalisation du droit à l'alimentation. Celle-ci, en identifiant l'insécurité alimentaire du pays concerné et les mesures nécessaires pour y remédier, servirait de guide dans la conduite des négociations, non seulement au sein de l'OMC, mais aussi avec les autres acteurs, institutions financières internationales, donateurs, ou lors de négociations commerciales bilatérales. Ces mesures permettraient enfin une démocratisation du processus, en autorisant la société civile à participer à l'évaluation des politiques commerciales, favorisant la transparence et la cohérence entre engagements internationaux et efforts nationaux.

La réalisation du droit à l'alimentation ne peut être effective que grâce à une diminution de la dépendance envers le commerce international. Le renforcement du secteur agricole diminue la vulnérabilité des petits paysans et permet à l'Etat de minimiser sa dépendance résultant de la volatilité des prix internationaux. Il est également nécessaire de maintenir les systèmes de traitements préférentiels.

Les sociétés transnationales doivent être mieux contrôlées, notamment lorsque leurs actions s'exercent hors du territoire national de l'Etat concerné.

<sup>1</sup> Cf. A/HRC/10/5, daté du 11 février 2009.

<sup>2</sup> Cf. A/HRC/10/5/Add.2, daté du 4 février 2009.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Grâce à ses publications et son statut consultatif auprès de l'ECOSOC (ONU), le CETIM dénonce le maldéveloppement généralisé dont les dimensions sont tout autant économiques et sociales qu'écologiques et entend contribuer au rassemblement des débats critiques qui émanent de la société civile, au Sud comme au Nord. Le CETIM met particulièrement en exergue les questions du respect, de l'application et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement.

## Les droits des paysan-ne-s ?

Lors de ses deux premières sessions<sup>1</sup>, le Comité consultatif a constitué un groupe de rédaction sur le droit à l'alimentation et établi un programme de travail dans ce domaine. Parmi les activités de ce groupe de travail, figure l'élaboration d'une étude sur « la crise alimentaire, le droit à l'alimentation, les subventions agricoles et les droits des paysans ».

Dans une résolution adoptée sans vote lors de sa 10<sup>ème</sup> session<sup>2</sup>, le CoDH « prend acte du travail entrepris par le Comité consultatif sur le droit à l'alimentation » et demande à ce dernier « d'entreprendre une étude sur la discrimination dans le contexte du droit à l'alimentation, recensant notamment les bonnes pratiques en matière de politiques et de stratégies de lutte contre la discrimination, et de lui faire rapport à ce sujet à la 13<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme [mars 2010]. »

Si le libellé de la résolution précitée ne mentionne pas explicitement « les droits des paysan-ne-s », il n'en reste pas moins qu'elle permet au Comité consultatif de les englober dans son étude. En effet, dans le contexte de la mondialisation, ces derniers ont plus que jamais besoin d'une meilleure protection. Il est par ailleurs heureux de constater que le CoDH reconnaît lui-même dans cette résolution les problèmes auxquels sont confrontés les paysans.

En effet, il « constate que 80% des personnes souffrant de la faim vivent dans des zones rurales, que 50% d'entre elles appartiennent à la petite paysannerie traditionnelle et sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire en raison de la hausse du coût des moyens de production et de la chute des revenus agricoles, que l'accès à la terre, à l'eau, aux semences et à d'autres ressources naturelles est de plus en plus difficile pour les producteurs pauvres et que l'aide des Etats aux petits agriculteurs, aux communautés de pêcheurs et aux entreprises locales est un élément clef de la sécurité alimentaire et de l'exercice du droit à l'alimentation. »

Dans ce contexte, le CoDH souligne « la nécessité de garantir un accès équitable et non discriminatoire aux droits fonciers pour les petits exploitants traditionnels et leurs organisations, y compris les femmes rurales et les groupes vulnérables en particulier. »

Il souligne également « l'importance de la lutte contre la faim dans les zones rurales, qui suppose notamment des efforts nationaux appuyés par des partenariats internationaux pour enrayer la désertification et la dégradation des terres, ainsi que des investissements et des politiques gouvernementales bien adaptés au risque des terres arides, et demande à cet égard la pleine application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou désertification, en particulier en Afrique. »

<sup>1</sup> Tenues respectivement en août 2008 et en janvier 2009.

<sup>2</sup> Cf. Résolution A/HRC/RES/10/12, adoptée le 26 mars 2009.

AG du CETIM du 14 mars 2009

## DÉBAT SUR LA CRISE ÉCONOMIQUE : ORIGINE ET MÉCANISMES

Florian Rochat a commencé son exposé sur ce vaste sujet par la crise dite des « subprimes » aux Etats-Unis. A noter que la crise financière mondiale aurait aussi bien pu être déclenchée par une crise au niveau des systèmes de cartes de crédits ou autres.

### Le schéma des « subprimes »

Des crédits immobiliers ont été accordés en masse à des emprunteurs économiquement fragiles. Ces crédits, une fois consentis, ont été par la suite « titrisés », c'est-à-dire renégo-ciés auprès d'organismes financiers (assurances ou banques). Ces opérations étaient censées diluer par le nombre, les risques de non-remboursement. Mais elles étaient surtout destinées à absorber des masses croissantes d'argent en quête de placement, des couches de papiers achetés et vendus se superposant sans fin. A chaque transfert, les intérêts et dividendes prélevés opérant des ponctions supplémentaires sur les intérêts prélevés à la base de l'édifice, augmentaient leur niveau mais aussi les risques d'écroulement général.

La défection d'un grand nombre de débiteurs à la base, vu la baisse de leur niveau de vie, la précarisation de leur emploi, leur endettement croissant et l'augmentation des rentes à débours, à commencer à affecter la 2<sup>ème</sup> plus importante entreprise de courtage immobilier aux Etats-Unis qui a fait faillite en 2007. Elle a entraîné dans son sillage d'autres entreprises de services (souvent des assurances) ce qui a provoqué un effondrement du marché des crédits immobiliers et a touché peu à peu l'ensemble du système financier étatsunien puis le reste du monde.

### Comment expliquer l'étendue de la crise structurelle du marché financier mondial ?

A la source de la crise financière, il faut prendre en compte plusieurs décennies d'application des recettes néolibérales dans les entreprises.

Souvenons-nous des discours qui ont commencé à envahir la presse occidentale à la fin des années 70 et au début des années 80 et qui ont triomphé politiquement avec l'élection d'un Reagan aux Etats-Unis ou d'une Thatcher en Grande-Bretagne, avant de passer la Manche quelques années plus tard. Officiellement, il s'agissait de « libérer l'économie ». En fait, il s'agissait de restaurer le taux de profits, devenus trop bas selon les actionnaires au fil des « trente glorieuses », et d'élargir les marchés devenus trop petits pour des sociétés transnationales à appétit désormais mondiaux.

Les résultats ont été au-delà de leurs espérances !



D. Nabarro a déploré la grande volatilité des prix des denrées alimentaires qui empêche toute prévisibilité. Il a plaidé pour un travail coordonné, des politiques communes claires et encouragé une action concertée au sein des Nations Unies pour aider les Etats à réaliser le droit à l'alimentation. Il a également appelé à une mobilisation des ressources pour aider les personnes les plus touchées par la faim. D. Nabarro a aussi souligné l'importance de la participation de la société civile et des plus vulnérables dans la prise de décisions pour réaliser ce droit. Il s'est félicité de la distinction qui est faite à présent entre la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire.

Lors du débat, il a précisé que nombre des questions posées sont couvertes par le rapport sur la crise alimentaire que le Secrétaire général présentera prochainement à l'Assemblée générale de l'ONU. Il a par ailleurs reconnu que des changements structurels étaient indispensables. L'aide au développement dans le domaine de l'agriculture devrait effectivement être accrue, a-t-il souligné.

J. Ziegler a énuméré les trois causes principales de la crise alimentaire qu'il faut combattre d'urgence : l'endettement des pays du Sud, les subventions agricoles des pays occidentaux (à la production et à l'exportation : dumping agricole), la spéculation sur les aliments de base. Il a par ailleurs plaidé en faveur de la souveraineté alimentaire et a demandé que les politiques des Etats soient cohérentes au sein des diverses institutions, car ceux qui défendent le droit à l'alimentation au sein du CoDH font exactement le contraire à l'OMC. Il a appelé les Etats à s'approprier la proposition de la CNUCED consistant à proclamer les trois principales céréales (blé, riz, maïs) biens publics afin de stabiliser les cours mondiaux.

O. de Schutter a d'emblée souligné que la cause de la faim n'était pas le manque de denrées alimentaires, mais le manque d'accès à celles-ci. Selon lui, le système actuel d'échange des denrées alimentaires est parfaitement inacceptable et il faut y mettre un terme. Aujourd'hui, les petits agriculteurs achètent les intrants au prix de détail et vendent leur production au prix de gros. Il y a un décalage total entre les prix que paient les consommateurs en bout de chaîne et les revenus que reçoivent les producteurs. En outre, il doit y avoir des structures capables de pallier les chocs tels que les aléas climatiques, d'autant plus que la prévisibilité de la production deviendra prochainement encore plus difficile du fait du changement climatique. Il est en faveur de l'adoption, au niveau institutionnel, de mesures ciblées pour combattre la malnutrition et de renforcement de la solidarité internationale. Il souligne que les Conventions de l'OIT doivent s'appliquer aux travailleurs agricoles qui souffrent aussi de la faim, que le droit à la terre doit être garanti et que les paysans doivent être protégés face aux évictions forcées. Il déplore par ailleurs que la reconnaissance du droit à l'autodétermination soit hypothéquée par les initiatives des sociétés transnationales.

Il estime en outre que le modèle de la révolution verte comporte un certain nombre d'inconvénients. Face aux changements climatiques, il a plaidé en faveur du développement d'une agriculture durable et biologique.

### Quelques positions d'Etats et d'institutions internationales

Cuba, au nom du Mouvement des non-alignés, a précisé que les institutions financières et économiques internationales devaient tenir compte de la dimension des droits humains et avaient besoin d'être réformées en profondeur afin de devenir ouvertes, équitables et non coercitives. Il est nécessaire de soutenir l'agriculture des pays en développement ; les pays développés doivent mettre un terme à leurs politiques de subventions agricoles, qui constituent une distorsion du marché alimentaire. Aussi, serait-il bon de s'interroger sur les changements structurels afin d'empêcher la répétition des crises alimentaires. De même, la mise en oeuvre effective du droit au développement n'a-t-elle pas un rôle clé à jouer pour renforcer la capacité des pays en développement à faire face aux crises alimentaires à l'avenir ?

Le Pakistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, a affirmé que le défi immédiat est d'aider ceux qui sont le plus directement touchés ; toute passivité ou réaction inappropriée constitue une violation du droit à l'alimentation.

Le Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes – GRULAC, s'est dit convaincu que toute discussion sur le droit à l'alimentation doit se baser sur la reconnaissance, pour tous, du caractère fondamental de ce droit. Les Etats doivent déployer des efforts individuels et collectifs pour protéger et promouvoir ce droit. Il a fait remarquer que la faim a toujours affecté l'humanité, alors que suffisamment d'aliments sont produits pour nourrir tout le monde. Parmi les obstacles à la réalisation du droit à l'alimentation, le Chili a notamment cité les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, l'impact de la spéculation financière et les pratiques protectionnistes et de subventions agricoles. La communauté internationale, a-t-il rappelé, a la responsabilité de faciliter l'accès aux denrées alimentaires. Dans cette perspective, il a estimé urgent de prendre des mesures concertées pour jeter les bases de solutions durables, en apportant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables.

Selon la Chine, la crise alimentaire s'avère plus grave que la crise financière. Force est de constater que les pays en développement ont de plus en plus de mal à nourrir leur population. Il faut donc espérer que les pays développés leur apporteront tout leur soutien.

Pour l'Iran, la réalisation du droit à l'alimentation passe par la coopération internationale et les Etats devraient soutenir ceux qui ont besoin d'assistance.

Le Luxembourg a demandé si l'ONU était disposée à recommander la révision des programmes d'ajustement structurel dont l'impact négatif a souvent été